

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022 - LISTE DES DELIBÉRATIONS

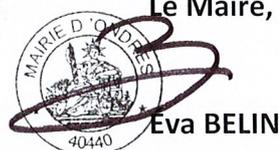
Document affiché en Mairie le : 20 septembre 2022

Document publié sur le site Internet de la Ville le : 20 septembre 2022

NUMERO	INTITULÉ	SENS DU VOTE
2022-09-01	Acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°0034	Approuvée
2022-09-02	Leg d'un bien immobilier – acceptation	Approuvée
2022-09-03	Approbation de la convention de partenariat entre la commune et le Pôle Etude Recherche Formation Plus (PERF+) dans le cadre d'un chantier « Initiatives Territoriales » pour la réalisation de la Maison de la chasse à Ondres.	Approuvée
2022-09-04	Résiliation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage	Approuvée
2022-09-05	Approbation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.CASTERA Anthony, pour la mise en place d'un éco-pâturage.	Approuvée
2022-09-06	Retrait de la commune de Ondres du Conservatoire des Landes	Approuvée
2022-09-07	Désignation et rôle d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours	Approuvée
2022-09-08	Modification de la fixation des indemnités des conseillers délégués	Approuvée
2022-09-09	Fixation des indemnités d'astreintes et de permanence des agents de la collectivité du service CCAS	Approuvée
2022-09-10	Création d'emplois non permanents (<i>pour assurer le <u>remplacement temporaire d'agents indisponibles selon l'article L.332-13 du code général de la fonction publique</u></i>)	Approuvée
2022-09-11	Création de 7 emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison 2022 (Article L.332-23 2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE).	Approuvée
2022-09-12	Création de 16 emplois permanents comprenant 9 emplois d'adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet et non complet, 4 emplois d'adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe à temps non complet, 2 emplois d'adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet et non complet, <u>emplois de catégorie hiérarchique C</u> , ainsi qu'1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, <u>emploi de catégorie hiérarchique A</u> , justifiés par les <u>besoins des services</u> . Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)	Approuvée
2022-09-13	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Root Spirit	Délib. retirée
2022-09-14	Approbation de la décision modificative N°1- Budget 2022	Approuvée

ONDRES, le 20 septembre 2022

Le Maire,



Eva BELIN